

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Antoine Droin*

*Date de dépôt : 3 décembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite** **Utilisation abusive du logo de la Police**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 2009, M. Eric Stauffer a envoyé un courriel à l'ensemble des députés-es à l'enseigne du parti MCG. Au coté du logo MCG trône le logo de la police genevoise. Au-delà de l'étonnement d'un tel procédé se pose la question de l'utilisation à des fins privées ou/et partisans de l'insigne officiel de la police, que ce soit par un parti politique ou/et une ou des personnes. Certes, ce courriel n'a été adressé, à ma connaissance, du moins je l'espère, qu'à la classe politique, mais demeure tout de même la question de l'accessibilité d'un tel logo par le commun des mortels.

Dès lors, la facilité d'accès à ce logo qui fait autorité et la facilité d'utilisation qui en découle par des personnes qui pourraient être désobligeantes et malveillantes sont inquiétantes.

Je souhaite donc connaître les processus mis en place à ce jour pour rendre impossible toute usurpation d'insignes, logos et documents officiels liés à la police et à l'autorité, ainsi que savoir si l'utilisation du logo de la police par des personnes ou des institutions non autorisées serait, le cas échéant, poursuivie.